

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N° 1326

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1009 de Mme Bergé

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.